

ALERTE

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)

Paris, le 22 mars 2024

Communiqué de presse

L'eau, c'est un droit !

En cette journée mondiale de l'eau le Collectif ALERTE rappelle au gouvernement l'engagement du président de la République, il y a tout juste un an, de mettre en place une tarification progressive et sociale de l'eau.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain fondamental, reconnu par les Nations Unies¹. L'accès à l'eau présente néanmoins des inégalités fortes.

En France, les charges d'eau représentent environ 1 % du budget des ménages, mais cette part est plus importante pour les ménages pauvres : on estime ainsi que pour plus d'un million de foyers, la facture d'eau dépasse 3 % des revenus. L'inflation des prix de l'eau décidées depuis l'an dernier remet au cœur du débat l'enjeu d'une tarification plus favorable pour l'eau de consommation humaine. Nous demandons au Gouvernement de généraliser la tarification sociale de l'eau, octroyant les premiers m³ gratuitement, comme cela se pratique dans plusieurs collectivités aujourd'hui.

De plus, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en France demeure problématique pour les populations vivant en situation précaire et a un impact sur la santé. On compte aujourd'hui en France métropolitaine 330 000 personnes sans domicile et 100 000 vivants en habitats de fortune. En outre, 208 000 « gens du voyage » subissent de mauvaises conditions d'habitat ou sans accès à une place dans les aires d'accueil aménagées, avec notamment un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Afin de rendre le droit à l'eau une réalité pour tous, les pouvoirs publics doivent de manière urgente mettre en œuvre les mesures introduites par la récente ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et son décret d'application n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine.

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène doivent être accessibles à toutes et tous, quelles que soient ses conditions de vie. Le Collectif ALERTE appelle les pouvoirs publics à se saisir de ces mesures dans le cadre de la planification écologique afin qu'elle soit un levier d'inclusion sociale.

Lien vers :

- [Rapport "Pour un contrat social de transition écologique juste"](#)
- [Synthèse du rapport](#)

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr

¹ Résolution 64/292 du 28 juillet 2010 de l'Assemblée Générale des Nations Unies